



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025\_80  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION DES AGENTS AU RAID  
DU ROI RENE A ANGERS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 juillet 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : .....42

Conseillers présents : .....28

Pouvoir(s) : .....4

Votants : .....32

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel, THEPAUT Michel a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

**Secrétaire de séance :**

FOUIN Marion

**DELIBERATION N°DCM2025\_80**  
**Convention de partenariat pour la participation des agents au Raid du Roi  
René à Angers**

**Rapporteur : Christelle BURON**

La commune les Hauts d'Anjou est fière d'être représentée par des équipes de collaborateurs, actifs ou retraités, de la commune des Hauts d'Anjou. Elle soutient leur participation à cet événement sportif véhiculant des valeurs de dépassement de soi et de collaboration.

La commune communiquera par le biais des supports interne à destination des agents, afin d'informer tous les collaborateurs de la possibilité de participer à cet événement sportif, et ainsi favoriser leur mobilisation,

La convention de partenariat, objet de la présente délibération a pour objet de préciser les conditions de ce soutien.

Le soutien de LHA prend la forme suivante :

- Prise en charge des frais d'inscription à la course, pour un montant de 50 € par binôme inscrit ;
- Prise en charge de la fabrication et fourniture à chacun des participants d'un t-shirt technique siglé « LHA » qui sera porté le jour de la course.

De leur côté, les membres de l'équipe LHA s'engagent à :

- S'inscrire et participer au Raid du roi René à Angers le samedi 13 septembre 2025 ;
- A faire leur affaire de la souscription aux assurances et licence sportive exigées par le règlement de la course ;
- Porter à l'occasion de la course le T-shirt fourni, siglé « LHA » ;
- A mentionner le soutien de la commune les Hauts d'Anjou dans les communications qui seraient faites publiquement en perspective et à l'issue de l'événement sportif et notamment à l'occasion du palmarès.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29,

Considérant que le soutien de la pratique du sport amateur relève de la compétence de la commune,

Considérant que la promotion de l'activité physique est une composante importante de la politique de santé publique,

Considérant qu'il relève de sa responsabilité d'employeur de favoriser la participation de ses agents à des activités qui mettent en avant l'image de la collectivité associée à l'expression de valeurs de coopération et d'endurance,

Considérant enfin que la section sportive du comité d'action sociale (CAS) d'Angers, organise le 13 septembre 2025 au lac de Maine à Angers le « Raid du roi René ». Ce raid est

**DELIBERATION N°DCM2025\_80  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PARTICIPATION  
ROI RENE A ANGERS**

accessible à tous et propose un challenge ouvert plus particulièrement aux agents territoriaux, actifs ou retraités. Arborant les couleurs de leur collectivité, les agents, par équipe de deux, se mesurent à 3 épreuves successives : course à pied sur 6km, parcours run&bike de 8km, et épreuve de canoë sur 2km,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'accepter la prise en charge des frais d'inscription de l'équipe sur le budget communal (budget principal, section de fonctionnement) ;
- D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 10 juillet 2025

  
**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 juillet 2025*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 10 juillet 2025*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*